

SITE NATURA 2000 « GROTTES D'AZERAT »

Réunion du COPIL du 13 février 2025 (10h)

Mairie d'Azerat

Compte-rendu de réunion

Abréviations utilisées :

FC = Fanny Castaignède (Elue à la Région Nouvelle-Aquitaine ; Présidente du COPIL)

HM = Hugo Maillos (Chargé de mission à la Région Nouvelle-Aquitaine)

NQU= Nolwenn Quéro (CEN NA)

BBO= Bernadette Boisvert (Chambre d'Agriculture de la Dordogne)

DB= Dominique Bousquet (Président de la communauté de communes du Terrassonnais Haut Périgord Noir)

cs = chauve-souris

FC, élue à la région Nouvelle-Aquitaine introduit la réunion.

NQU donne l'ordre du jour :

- Rappel sur le site
- Bilan des actions réalisées en 2024 et propositions d'actions pour 2025

1) Rappel sur enjeux du site

- 7 Espèces d'Intérêt Communautaire = cs
- 3 Habitats d'Intérêt Communautaire dont grottes

Grottes Azerat : 3 grottes principales identifiées à ce jour

Il est rappelé que les cavités sont toutes des propriétés privées

Le site N2000 intègre à la fois les grottes et les territoires de chasse des chauves-souris.

Le site bénéficie d'une animation depuis 2009.

2) Actions réalisées et prévues

ANIMATION.S

Site internet : le site existe depuis plusieurs années

- Carte interactive intègre le parcellaire à la demande des élus & des citoyens
- Documentation mise à jour
- Brèves d'actu

NQU précise que les statistiques de visite du site pourront être obtenues et publiées. Un renvoi depuis les sites des municipalités et de la communauté de communes va être demandé.

DB intervient et précise que le contenu du site sera regardé avant de faire le renvoi depuis le site de la communauté de communes. DB interpelle les membres du COPIL en regrettant le manque de communication autour de Natura 2000 et ses impacts sur le territoire (notamment sur l'aspect économique). Il invite la région et les structures animatrices à venir faire une présentation globale du dispositif Natura 2000 en Conseil Communautaire (la collectivité est concernée par trois sites Natura 2000 différents).

Bulletin d'actu : Natur'Actu

Le document a été rédigé et distribué au cours de la nuit de la chauve-souris à Azerat. Des exemplaires vont être laissés aux accueils des mairies. NQU propose que le document soit mis en ligne sur le site internet des communes.

Flyers : Les documents sont en cours de finalisation.

Organisation d'une sortie grand public : Une nuit de la chauve-souris a été organisée à Azerat le 13 septembre 2024. Une quinzaine de personnes ont participé. NQU précise qu'une autre animation est à prévoir en 2025. Plusieurs propositions sont faites aux membres du COPIL : balade nature à la découverte du vallon du Douime, animation pour un public scolaire (se rapprocher de l'école d'Azerat ou de St Rabier).

ASSISTANCE TECHNIQUE

Contrat Natura 2000 : Le contrat déposé lors de l'appel à projet de la région en 2023 n'a pu aboutir, les parcelles ayant été déclarées à la PAC (nous étions sur une exception au dispositif autorisant un exploitant à contracter un Contrat Natura 2000 pour des actions ponctuelles).

Il n'y a pas eu d'appel à projet en 2024 et pour 2025, à ce jour aucun projet n'a émergé (date limite de candidature le 31/03/2025). NQU précise que les contrats Natura 2000 forestiers sont désormais contractualisables et présente une carte des forêts anciennes potentielles (d'après un travail réalisé par le CBNSA). Il y aurait peut-être des opportunités de contractualisation pour un contrat arbres et îlots de sénescence.

Charte Natura 2000 : La charte a été validée en novembre 2023 lors du COPIL. NQU précise qu'elle n'a pas encore été validée par la Région. HM ajoute que cela devrait être le cas d'ici au mois de juin 2025. A la suite de cela elle sera proposée à la signature aux communes concernées, aux propriétaires et au Comité Départemental de Spéléologie de la Dordogne.

Actions non contractuelles :

NQU précise que cela concerne les actions non prévues dans le marché Natura mais qui contribuent à la préservation des enjeux du site :

- Projet chiroptères cavernicoles prioritaires en NA : Azerat = seule localité en Dordogne pour le petit murin (= espèce très rare). Au moment des comptages en hibernation, les CS sont

« scannées » pour savoir d'où elles viennent, leur sexe, leur âge et ainsi mieux appréhender le réseau de gîte en NA. Pour le moment, aucune CS pucée n'a été retrouvée sur le site.

SUIVI DU SITE ET DU DOCOB

De nouveaux enjeux pour le site ?

NQU présente rapidement le travail réalisé par le Conservatoire Botanique en 2024. De nouveaux enjeux liés à la présence d'habitats ont été mis à jour. Une partie du site Natura 2000 ressort comme site à enjeux (avec une mention spéciale pour le vallon du Moulin du Douime). NQU demande à HM si une révision du DOCOB ne peut être envisagée. HM répond que dans l'immédiat, une mise à jour du DOCOB peut être faite (avec ajout des habitats d'intérêt communautaire au FSD). Des mesures en faveur des habitats (nouvelles fiches actions) pourraient également être ajoutées et validées lors du prochain COPIL. Dans l'immédiat, une révision complète du DOCOB n'est pas envisageable faute de financements.

Suivi biologique du site :

Il s'agit d'une particularité des sites avec un enjeu chiroptères. Des suivis sont financés dans le cadre de Natura 2000. Il est très important de faire cette veille écologique pour connaître l'état de conservation des populations.

Enjeu : présence grand murin, petit murin (espèce très rare. Mais la reproduction n'a pas pu être mise en évidence cette année 2024) et Minioptère de Schreibers.

Toutes les données observées sont remontées à échelle nationale.

A noter qu'en début d'année 2024 un éboulement a eu lieu à l'entrée de la grotte du Moulin du Douime, rendant l'accès à la cavité impossible.

Présentation du bilan des MAEC par BBO

Les différents PAE sont présentés avec des précisions sur le territoire concerné aujourd'hui :

- PAEC BD24 : 2 exploitations engagées sur le site. Une seule mesure souscrite (retard de fauche).
- PAEC ZP (pour Zone Pastorale) : 1 exploitation proche du site
- PAEC Elevage : 1 exploitation sur la commune d'Azerat

BBO précise que pour la campagne 2025, l'animation liée à la contractualisation des MAEC (réalisation des diagnostics chez les exploitants...) n'est pas financée.

FC remercie les personnes présentes pour leur participation et clôt la réunion.